

CIRCULAIRE

CIR-9/2016

Document consultable dans Médi@m

Date :

15/04/2016

Domaine(s) :

gestion du risque

Nouveau	☐
Modificatif	☒
Complémentaire	☐
Suivi	☐

Objet :

Avenant n°1 à la convention nationale d'objectifs AA104 spécifique aux activités de réparation automobile.

Liens :

Cir-5/2014

Plan de classement :

P10-08

Emetteurs :

DRP

Pièces jointes : 1

à Mesdames et Messieurs les

☒ **Directeurs**

☐ CPAM

☒ CARSAT

☐ UGECAM

☒ CGSS

☐ CTI

☐ **Agents Comptables**

☐ **Médecins Conseils**

☐ Régionaux

☐ Chef de service

Pour mise en oeuvre immédiate

Résumé :

La convention nationale d'objectifs AA104 spécifique aux activités de réparation automobile signée le 03 mars 2014 par la directrice des risques professionnels de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés et approuvée par le comité technique national des industries de la métallurgie (CTN A) lors de sa séance du 29 octobre 2013, fait l'objet d'un avenant signée le 1er avril 2016.

A l'attention de l'Ingénieur Conseil Régional

Mots clés :

Prévention ; CTN A ; avenant ; réparation automobile.

La Directrice
des Risques Professionnels



Marine Jeantet

CIRCULAIRE : 9/2016

Date : 15/04/2016

Objet : Avenant n 1 à la convention nationale d'objectifs AA104 spécifique aux activités de réparation automobile.

Affaire suivie par : Dominique MAITRE – 01 72 60 29 24 – dominique.maitre@cnamts.fr
Maryline VILLECROZE – 01 72 60 14 85 – maryline.villecroze@cnamts.fr

Vous trouverez ci-joint, le texte de l'avenant n°1 à la convention nationale d'objectifs (CNO) spécifique aux activités de réparation automobile signée le 03 mars 2014. Cet avenant, signé le 1^{er} avril 2016, tient compte des changements de codes risque applicables au 1er janvier 2016 et élargit ainsi le champ d'application de la CNO initiale.